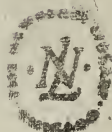
AVIS

AUX

ALSACIENS.



1790.







MES CHERS CONCITOYENS, on vous a déja inſtruit ſur la ſuite de la vente des biens d'Egliſe ; on vous a expoſé votre véritable intérêt, & vous l'avez ſenti. Il n'eſt pas de communauté, où le vœu des gens bien penſants ne ſe ſoyent réunis, pour s'oppoſer à cette entrepriſe, & ceux qui ont l'air de l'approuver, ou ſe montrent indifférens ſur cet objet, ſont des eſprits turbulens & inquiets, ou des gens qui n'ont rien, des va nuds pieds, comme on en trouve dans toutes les communautés.

L'opinion générale, que vous manifeſtez, eſt déja connue. Auſſi on n'oſe plus trop parler directement de la vente ; mais on vous trompe. On y viendra, & c'eſt pour y parvenir plus

facilement, qu'on adopte une maniere, qui pourrait d'abord vous plaire ; mais contre laquelle il eſt important de vous prémunir.

On va vous parler clairement, mes chers concitoyens. Les gens qui employent de belles phraſes, pour vous flatter, ou qui vous diſent des choſes, que vous ne comprenez pas, vous trompent. Si ce que j'ai à vous dire, vous paraît obſcur, à la bonne heure, faites comme vous l'entendrez ; mais vous me comprendrez, & vous reconnaîtrez votre ami.

On va ôter l'adminiſtration de leurs biens aux gens d'Egliſe, & la donner aux diſtricts & aux départemens. Cela paroît d'abord ſéduiſant, & on vous tend ce piège, pour vous tromper plus ſûrement.

D'abord eſt-il juſte, d'ôter l'adminiſtration de leur bien à ceux, à qui il appartient, & qui ſont en état de l'adminiſtrer ? C'eſt comme ſi on voulait, que Pierre adminiſtre le bien de Paul, ou que le Curé, ou le corps eccléſiaſtique, qui eſt ſur les lieux, ſoit chargé d'adminiſtrer vos biens patrimoniaux.

Mais cela n'eſt fait, que pour parvenir plus facilement à la vente, parce qu'on penſe bien, que quand les proprietaires ſeront une fois dépouillés de l'adminiſtration, il ſera bien plus facile, de les dépouiller de leur proprieté. Que voulez vous qu'ils faſſent? il n'y a que la force, qui leur ôtera l'adminiſtration, contre laquelle ils proteſteront toujours; ce ſera auſſi la force, qui les dépouillera de leurs proprietés.

Voyons à préſent, ſi cette nouvelle adminiſtration vous ſera plus avantageuſe, que la préſente. Certainement tous ceux, qui cultivent à préſent les biens d'Egliſe, y perdent. Je n'ai rien à leur dire; ils ſentent bien, que ſi on leur ôte les biens, qu'ils ont depuis ſi longtemps ſous leur charrue pour un canon modéré, ils ſont tous ruinés. La crainte, qu'ils éprouvent, montre aſſez leur ſentiment. Cè ſerait pour eux le plus grand des malheurs.

Il n'y a donc que ceux, qui ne ſont pas fermiers des biens d'Egliſe, qui eſpèrent y gagner, & qui trouvent toutes ces nouveautés admirables. Oh, mes bonnes gens! combien vous êtes loin de votre compte?

Si l'on donne ces biens au plus offrant & dernier enchériſſeur, vous vous enchèrirez les uns les autres, que ce ſera une pitié. Vous vous ruinerez les uns les autres par envie & par jalouſie, vous ne pourrez pas payer vos canons, & vous ne trouverez pas de bonnes gens d'Egliſe, qui par l'eſprit de charité, qui leur eſt commandé, vous feront des remiſes dans de mauvaiſes années, ou vous donneront des termes.

Si on afferme de gros corps de biens à la fois, il n'y aura encore qu'un certain nombre, qui les auront, & il faudra bien graiſſer la patte à M. le Regiſſeur, pour l'avoir, & ceux, qui n'ont pas à préſent de ces biens, n'en auront pas d'avantage.

Si on les diſtribue par morceaux entre les habitans, d'abord ils ſeront loués plus cher, & perſonne n'aura rien. Le bon laboureur ſera ruiné, il ne pourra plus entretenir de journaliers; & le journalier, qui cultivera un ou deux arpens, ne ſera pourtant pas un laboureur. Aucun ne pourra entretenir de beſtiaux, par conſéquent il n'y aura pas d'engrais, & l'agriculture ſi floriſſante dans cette province, périra tout à fait.

Voilà pour ce qui vous regarde, mes chers concitoyens ; à préſent il faut que je vous diſe ce qui vous arrivera avec les adminiſtrateurs.

Chacun voudra s'enrichir avec ces biens d'Egliſe. Quand le temps viendra de les affermer, ce ſera une mine d'or pour celui, qui ſera chargé de cette opération. Préparez-vous à venir avec les mains bien garnies, ſi vous voulez avoir un journal de prairie, ou un arpent de terre. Celui qui donnera le plus, aura la préférence. Les corps eccléſiaſtiques ne peuvent déja employer aſſez de ſoins, pour ſurveiller leurs receveurs, & les empêcher d'uſer de ces pratiques. Ce ſera bien pis, quand ils n'auront pour les ſurveiller, que des gens, qui auront les mêmes intérêts, qu'eux.

Enſuite l'argent provenant de la vente des grains ſera mis dans une caiſſe. O! la bonne affaire, que cette caiſſe pour celui, qui en ſera chargé, Il fera de belles entrepriſes ; il prêtera de l'argent, pour en tirer l'intérêt à ſon profit ; pour en jouir plus longtemps il fera attendre tous ceux, qu'il devra payer. Les Curés, les maîtres d'école ſeront obligés de ſe tour-

menter, pour avoir leurs ſalaires, & les bénéficiers actuels, pour avoir leurs penſions; & puis, quand M. le Caiſſier aura trop fait le Monſieur, ou que ſon entrepriſe aura manqué, il fera un trou à la Lune, & partira pour la Hollande avec la caiſſe. Je pourrai vous citer cent exemples de cette eſpèce arrivés aux villes, aux hôpitaux, aux Chapitres, vous le ſavez bien. Quand ce malheur arrive à ces corps, tant pis pour eux; pourquoi n'ont-ils pas mieux ſurveillé? Ils ſont obligés de reparer le mal par une longue & ſevère économie.

Mais ſi cela arrive à une adminiſtration de caiſſe publique, ce n'eſt plus un corps, qui ſupportera ce malheur, c'eſt vous, qui le payerez; car il faut bien, que votre Curé, votre maître d'école ſoient payés, que votre chœur & le presbytère ſoient entretenus, que le culte divin ſoit défrayé. S'il n'y a plus d'argent dans la caiſſe, il ſera bien force, qu'on vous impoſe pour toutes ces dépenſes.

Mais ce ſera bien pis, quand il faudra bâtir votre égliſe, ou le presbytère. A préſent vous ſavez fort bien, à qui vous adreſſer; tout cela eſt reglé. S'il y a eu des procès pour cela, c'était plutôt

plutôt entre les décimateurs, qu'avec les communautés. Mais si vous êtes soumis au district & au département, & que celui-ci, qui sera votre supérieur, refuse, ou diffère toujours, qu'est-ce que vous ferez ? Est-ce que vous plaiderez ? Mais vous ne pouvez pas plaider sans sa permission, & il vous la refusera, parce que vous plaideriez contre lui, tandis qu'aujourd'hui, si une communauté avait seulement une consultation d'avocats, on ne lui a jamais refusé de plaider contre le plus grand seigneur, même contre le Roi.

Quand on vous aura pendant quelque temps leurré avec cette administration, il faudra bien vendre, & on vendra. Ce n'est que pour vendre plus facilement, qu'on ôte les biens à ceux, à qui ils appartiennent de droit, d'ancienneté & de justice; & ici il faut, mes chers concitoyens, vous rappeller tout ce qu'on vous a déja dit, & ce que vous avez lû imprimé.

Mais il y a quelque chose, que vous ne savez pas encore, & que j'aurai peut-être de la peine à vous faire comprendre; voyons, si je pourrai y parvenir.

Ces capitaliſtes, ces agioteurs, qui ont prêté leur argent au Roi à huit ou dix pour cent; & qui ont ruiné l'Etat, ont des billets pour leur ſervir de titre. Ces billets perdent beaucoup de leur valeur, parce que quand le débiteur a de mauvaiſes affaires, perſonne ne ſe ſoucie d'avoir une créance ſur lui. On ne peut pas leur donner de l'argent, parce qu'il n'y en a pas; & ſi vous trouvez que l'argent eſt rare dans cette province, il l'eſt encore dix fois plus à Paris, où l'on ſe met à genoux devant un écu de ſix francs.

Qu'eſt-ce qu'on a imaginé? au lieu de ces billets, dont perſonne ne veut, on donne à ces uſuriers des aſſignats ſur les biens du Clergé, c'eſt-à-dire, qu'on leur donne un autre papier contre le leur, un titre, qui doit être plus ſûr & plus ſolide, que celui qu'ils avaient.

Or voilà ce que c'eſt, que ces aſſignats. Ce ſont des écrits, par leſquels on aſſure à tel ou tel créancier, qu'il ſera payé de ſa créance ſur tel bien du Clergé, qu'on lui donne pour hypothèque,

Suppoſez, par exemple, Cerf Behr, qui avec

ſes fourrages, où il ne s'eſt pas ruiné, a eu encore le talent d'avoir beaucoup de titres ſur le Roi; ſon papier eſt diſcrédité, il ne vaut pas grande choſe. Eh bien! on lui donnera pour la valeur de ce papier un nombre ſuffiſant d'aſſignats, dans leſquels on lui donnera l'abbaye de Marmoutier, ou celle d'Ebermünſter pour hypothèque.

Voilà donc cette abbaye, qui ſera troquée contre le papier de Cerf Behr, & elle lui appartiendra, ou elle ſera vendue en détail, pour le payer.

Mais ce n'eſt pas tout. Comme on ne voudra pas d'abord effaroucher les peuples, & que cette vente ne pourra peut-être pas s'effectuer tout de ſuite, & que cependant Cerf Behr ſerait bien aiſe, d'avoir de l'argent pour ſon papier, il le vendra, & s'il veut avec ce papier faire un payement, vous ſerez forcé de l'accepter.

C'eſt là, mes chers concitoyens, ce qu'on appelle du papier-monnoye. C'eſt un papier, qu'on eſt forcé d'accepter en payement, comme on eſt forcé d'accepter un écu de bon alloi.

Ainſi ſi un bon laboureur du Kochersberg va au marché de Strasbourg avec 20 ou 30 ſacs de grains, & qu'il compte revenir avec un ſac de gros écus, qu'il deſtine à acheter de beaux chevaux; Cerf Behr viendra acheter du grain pour le Roi avec ſon beau papier. Le payſan ſera forcé de l'accepter; le marchand de chevaux Allemands, qui veut de l'argent, & non du papier, ramènera ſes chevaux, & le payſan s'en procurera, où il pourra. Il arrivera bien pis. Comme ces aſſignats ſont fondés ſur l'injuſtice (car c'eſt une injuſtice que de donner pour hypothèque des biens, qui appartiennent à d'autres; & malgré ceux, à qui ils appartiennent) bien certainement la vente des biens ſouffrira des difficultés. On craindra d'acheter, parce qu'on aura peur d'être obligé de rendre; il y aura des oppoſitions, des difficultés & des retards ſans nombre. Voulez-vous ſavoir, ce qui en arrivera? le voici:

Ces aſſignats, qui d'abord auront la valeur de l'argent qu'ils repréſentent, perdront bientôt de leur prix. Ainſi un aſſignat, je ſuppoſe, de mille francs, vaudra au commencement mille francs, bientôt il ne vaudra plus que 900 liv.

bientôt plus que 800 liv., il finira par perdre moitié. Je pourrai donc avec 500 liv. acheter de quelqu'un, qui fera preffé d'argent, cet affignat de mille francs.

Or voyez, à préfent le beau tour de Gibeciere, que je vais vous développer. Je fuppofe, que je dois mille francs, je m'en vais les payer avec 500 liv. C'eft adroit, n'eft-ce pas ? Eh bien ! voilà comme je m'y prendrai. J'achete pour cette fomme l'affignat de mille francs; je le préfente en payement à mon créancier, qui eft forcé de l'accepter, & vous voyez, mes chers concitoyens, qu'avec 500 liv. j'en ai payé mille. Le créancier criera comme un miférable qui eft trompé. Tant pis pour lui, j'ai la loi pour moi; voilà pourtant une tromperie, une volerie abominable, qui fe fera tous les jours fous vos yeux, & non-feulement par des juifs, mais encore par tout plein de chrétiens, qui ne vaillent pas mieux. Que de familles ruinées ! quel horrible bouleverfement ! & vous ferez témoins & victimes de toutes ces calamités.

Elles fe feront fentir bien plus vivement dans cette province, que dans l'intérieur du royaume, & vous allez le comprendre.

N'eſt-il pas vrai, que nous avons beaucoup d'affaires, de commerces, de ſucceſſions, & autres avec l'étranger? Eh bien, l'étranger, s'il eſt votre débiteur, vous payera avec du mauvais-papier, & ſi vous êtes ſon débiteur, il faudra, que vous lui donniez de bons écus; & au bout de très peu de temps, il n'y aura plus un écu dans la province.

Je vais vous donner un exemple: Vous avez un frère établi en Allemagne. Vous partagez la ſucceſſion avec lui, & vous la lui payerez en beaux deniers comptant; mais ſi ce frère meurt, & que vous reclamiez ſa ſucceſſion, quand elle ſera bien liquidée, par le moyen d'un négociant entendu, on ſe procurera à bon marché de ce beau papier; vous ſerez forcé de le prendre pour bon, & au lieu de bon argent vous n'aurez que du papier.

Autre exemple: le marchand de Strasbourg va à la foire de Francfort. Tout ce qu'il achete, il le payera en bon argent. S'il préſente du papier, on le lui jetera au nez, parce qu'on aime beaucoup en Allemagne notre argent, & point du tout notre papier; mais le marchand de Franc-

fort, qui vient à Strasbourg à la foire de St. Jean, s'il a quelque compte à ſolder, aura grand ſoin de le payer en papier, qu'il aura acheté à bon marché. Voilà comme tout notre argent s'en ira; voilà comme il ne nous reſtera que de malheureux chiffons, que le vent emportera, & le mal qui en réſultera, ſe fera ſentir non pas ſeulement dans les villes, non pas ſeulement aux marchands & gens d'affaires; mais dans les villages les plus écartés, & à toutes les claſſes d'habitans ſans aucune exception.

C'eſt vous ſur-tout, habitans & négocians de Strasbourg, qui dans le péril commun, qui menace toute l'Alſace, courrez les plus grands riſques. Toutes vos relations ſont avec l'étranger, vous traitez avec lui, vous cherchez vos femmes en Allemagne; & c'eſt en Allemagne, que vous établiſſez vos enfans. C'eſt en Allemagne que vos marchands vont chercher leurs marchandiſes & porter les productions de nos terres & de nos fabriques. Eh bien, quand vous aurez payé en écus vos impoſitions; car Meſſieurs les Receveurs veuillent de l'or & de l'argent pour le tréſor royal ou national, & puis encore en écus le quart de votre revenu pour

cette douce contribution patriotique, qui achevera de vous ruiner ; quand vous n'aurez plus un sol de numéraire effectif, & que vous serez obligé d'accepter tout le papier, qu'on voudra vous présenter, vous ferez belle figure avec votre papier dans votre commerce avec l'étranger. Vous n'avez qu'à aller à Francfort ou à Bâle, vous verrez comme vous y serez reçu.

Que sera-ce quand votre ville aura perdu passé 500000 liv. de revenus de biens d'Eglise, qui se consomment dans votre ville, y non compris ceux de MM. les Comtes du grand Chapitre pendant les trois mois de leur résidence ? Comment ferez vous, pour vous garantir de la famine, si tous les greniers, qui appartiennent à des corps ecclésiastiques, & qui parviennent presque toujours à moderer le prix du grain, ne garnissent plus vos marchés ? Cependant ceux d'entre vous qui sont Luthériens, riront bien de ne plus voir de Chanoines, ni de Religieux ; mais les Catholiques riront aussi, de ne plus voir de Chapitre de St. Thomas, ni d'université Luthérienne, & chacun consentira à être borgne, s'il peut crever un œil à l'autre. Mais en revanche vous aurez des juifs pour citoyens actifs, on n'entendra plus

votre

votre Krifelhorn, & ces Meffieurs plus entendus que vous dans la manière de faire valoir leurs papiers, fauront vous débarraffer du peu d'or & d'argent que vous aurez. Ils acheteront d'abord les maifons des Chanoines, & puis ils acheteront les votres avec vos biens.

Mais il n'eft pas permis de fe moquer de vous à ce fujet. Vous avez déja montré, que fur ce point vous connaiffiez vos véritables intérêts, en réfiftant aux infinuations perfides, qui vous ont été faites. Je fais cela, mais ce que vous ne favez peut-être pas, c'eft que vous avez dans votre ville des gens, qui vous arrangent plaifamment. Il faut que je vous dife, comment le fecrétaire de votre correfpondance générale, ou de votre focieté de revolution (je ne fais lequel c'eft, car vous avez tant de braves gens) vous accommode dans le Moniteur N°. 102, lifez le paffage de fa lettre du 3 Avril : « Apprenez
» que la Commune de Strasbourg s'affemble par
» diftricts pour ftatuer contre l'admiffion des
» juifs, (& certes c'eft bien fâcheux, bien an-
» ticonftitutionel. Ces honnêtes enfans d'Abraham
» ont de fi bons amis dans votre ville, & fur-tout
» à l'affemblée nationale; comment ofez-vous les

„ profcrire ?) & fi vous me demandez des détails „ fur les mefures, les combinaifons, les efforts „ que notre Clergé ne néglige point dans de „ pareilles circonftances. (Mon Dieu, ce mal„ heureux Clergé on le trouve toujours par„ tout, pourquoi eft-ce qu'on ne l'envoye pas „ à la Lanterne ?) Je vous aurai tout dit, „ quand vous faurez, que l'on a choifi pour „ cette grande & importante délibération Mer„ credi le lendemain des fêtes, époque de la „ plus grande faveur chez les Chrétiens vrai„ ment pieux, & de la plus grande erreur chez „ les Chrétiens vraiment ignorans. (Or comme „ aux yeux de ces Meffieurs les Philofophes, „ qui ne croyent ni en Dieu, ni en Diable, & „ qui n'ont aucune efpèce de religion, les Chré„ tiens vraiment pieux font des Chrétiens vrai„ ment ignorans ; il eft clair, que l'époque de „ la plus grande ferveur eft l'époque de la „ plus grande erreur. Vous avez bien mal fait, „ de faire votre délibération pendant les fêtes „ de Pâques.) C'eft ainfi que par une fatalité „ bien finguliere, l'honneur de la province eft „ livré aux confciences. „ Mais voyez donc comme c'eft affreux. L'honneur de la province eft

compromis, ſi les juifs ne ſont pas citoyens, & parce que ces Meſſieurs n'ont pas de conſciences, ils ne veuillent pas, que vous en ayez non plus. Une autre fois, quand vous aurez une grande & importante délibération à faire, mettez de côté vos conſciences, faites comme Meſſieurs de l'aſſemblée nationale; on ne dira pas que l'honneur de la France ſoit livré aux conſciences.

Cependant Meſſieurs de Strasbourg, ſi vous trouvez tout ce qui ſe fait, bien beau, j'y conſens. Je ſais bien, que c'eſt bien joli d'avoir une belle & nombreuſe garde nationale, comme vous; il eſt vrai, que les ouvriers perdent leur temps, que les maris s'enivrent, que les jeunes gens deviennent des vaut-rien; mais avec une uniforme, & du papier au lieu d'argent on eſt encore bien heureux & content. Eh bien, je ne vous dis plus rien; vous êtes ſages & prudens, vous avez tant de gens d'eſprit, qui vous endoctrinent; je vois bien, que je n'ai rien à vous apprendre.

Je reviens à mes bons amis, les gens de la campagne, qui ne ſont peut-être pas ſi fins que vous, mais qui reflêchiſſent davantage, & je

leur dis : Mes chers concitoyens , ce moment eſt le plus preſſant pour vous. On ôte l'adminiſtration de leurs biens aux gens d'égliſe ; c'eſt une injuſtice , qui crie vengeance. On veut la donner aux diſtricts & aux départemens , & on voudra vous perſuader , que c'eſt pour le bien du peuple. Voilà comme on vous trompe toujours. Vous avez déja vu , qu'il ne peut pas vous en réſulter le moindre bien ; mais ſavez-vous ce qu'il en réſultera ?

D'abord la perte totale de la religion. C'eſt à elle qu'on veut. Prélisez , ſi vous en avez le temps ou le courage , tous les decrets de l'aſſemblée depuis la fameuſe déclaration des droits de l'homme , voyez ſi vous y trouvez une ſeule fois le nom DE DIEU , de ce Dieu tout bon & tout-puiſſant , qui ſeul peut vous aider & vous conſoler dans vos travaux ! Si vous ſaviez, comme on a traité de grands & ſaints Evêques, lorſqu'ils ont voulu faire expliquer l'aſſemblée ſur l'article de la Religion ; vous verriez qu'on ne perſécute les Prêtres , que parce qu'on ne veut plus qu'il y en ait de Religion.

Enſuite , quand on aura ôté l'adminiſtration

aux gens d'Eglife, viendront ces affignats, ce papier-monnoye, dont je vous ai entretenu. Il y en a déja une grande quantité qui circule dans Paris, & bientôt nous en verrons dans cette province, que vous ferez bien forcé d'accepter, fi vous n'y prenez garde.

Quand vous aurez été bien tourmenté par la nouvelle adminiftration, & que ce papier aura ruiné bien du monde, il fera bien force de vendre les biens eccléfiaftiques, & on fe dépêchera de les vendre, pour qu'il ne foit plus queftion du Clergé, qu'il ne puiffe plus fe relever.

Quand on s'occupera de tout vendre, vos terres propres n'auront plus de prix; ce que vous avez acheté mille florins, n'en vaudra pas cinq cent, & puis les nouveaux proprietaires tireront la moëlle des os de leurs fermiers, & ils iront manger leurs revenus, où ils voudront.

Enfin, quand il n'y aura plus ni dixmes, ni biens fonds, c'eft alors qu'on viendra à des impofitions, pour payer toute la dépenfe du culte divin. Cette dépenfe fera énorme. Vous crierez contre cette furcharge. Chaque communauté fe défendra d'avoir un Curé, pour avoir ni Curé,

ni églife, ni presbitère à entretenir. On ne demandera pas mieux, que de vous laiffer fans Curé, & alors plus d'inftruction, plus de religion, plus de Dieu, & voilà ce qu'on veut.

Quant à vos pauvres, ils périront de faim & de mifère, ou bien l'on établira encore une nouvelle impofition, comme en Angleterre; car il n'en coûte rien d'impofer; & au lieu de foulagement que vous efpériez, vous ne ferez que plus preffurés, fans pouvoir retrouver les reffources, que vous avez eues jufqu'à préfent.

J'aurais prefque oublié de vous dire, qu'en ôtant l'adminiftration de leurs biens aux gens d'Eglife, on fe propofe jufqu'à ce qu'ils foient vendus, d'en verfer le produit dans une caiffe générale pour tout le royaume, qui doit fervir, dit-on, à payer les Evêques, les Curés & les penfions des bénéficiers. Ainfi l'Alface payera peut-être les Curés de Languedoc, ou du Dauphiné. Les biens de l'Evêché de Strafbourg ferviront à payer un Evêque en Auvergne, & les revenus de vos Chapitres à payer les penfions des Capucins de Bretagne; ainfi l'Alface, qui a quatre fois plus de biens eccléfiaftiques qu'une

autre province, payera quatre fois davantage, & toujours ſon argent ſera dépenſé ailleurs. Souffrirez-vous tout cela?

Il eſt temps, grand temps, mes chers concitoyens, que vous preniez des meſures efficaces, pour parer aux maux qui vous menacent. Vous allez vous raſſembler pour la formation des diſtricts & départemens. C'eſt là le moment de faire voir, que vous connaiſſez vos véritables intérêts. Commencez par mettre de côté toute eſpèce d'inimitié de Religion. Catholiques ou Luthériens, vous avez dans cette affaire le même intérêt temporel. Déclarez, que vous ne conſentez à la vente, aliénation ou diſtraction d'aucuns biens d'Egliſe, que ſuivant les formes preſcrites par les loix. Ne ſouffrez pas, que les fondations deſtinées pour cette province ſoient employées hors de la province. Ordonnez (car vous en avez le droit) à ceux, que vous choiſirez pour les diſtricts & départemens, de reſpecter toutes les proprietés, & défendez leur de s'immiſcer d'aucune maniere dans l'adminiſtration de celles des Eccléſiaſtiques. Annoncez tout haut, que vous ne reconnaîtrez jamais aucun aſſignat ſur les biens eccléſiaſtiques ſitués

en Alſace, & que vous vous oppoſez à l'introduction du papier-monnoye, qui par rapport à la ſituation de la province, opérerait dans quelques mois ſa ruine complète.

Mes chers concitoyens, ſi vous faites cela, vous pourriez peut-être encore vous ſauver du naufrage général. Ah! ſi notre bon Roi n'était pas plongé dans une honteuſe captivité, ſi les capitaliſtes n'avaient pas tout corrompu autour d'eux; ſi Paris ne voulait pas engloutir tout notre or; ſi la Religion & la juſtice avaient encore un peu de crédit, vous ne verriez pas tant de decrets ſanctionnés du nom de LOUIS, de ce LOUIS ſi digne de l'amour de ſes ſujets, & ſi cruellement traité par eux. Nous n'aurions pas vû tous les déſordres & l'anarchie dont vous êtes les premiers à vous plaindre; l'ordre & la paix regneraient encore, & tous les droits auraient continué à être reſpectés.

P. S. Au moment, où cette feuille allait être livrée à l'impreſſion, il eſt venu de Paris l'avis ſuivant, dont on vous garantit la certitude.

Le

Le 17 Avril 1790.

» Les enragés ſont furieux de la manière, » dont on traite les juifs à Strasbourg. Ils » avaient déja la ſoumiſſion des Cerf Behr & » autres, d'acquerrir pour douze millions des » biens du Clergé d'Alſace, s'ils étaient décla- » rés citoyens actifs. Il faut ſe hâter de dévoi- » ler ce miniſtère d'iniquité ; il faut démontrer » aux habitans d'Alſace les riſques qu'ils cour- » rent par les aſſignats, & les entrepriſes » des juifs ſur les biens eccléſiaſtiques. Les » Cerf Behr ſe donnent les plus grands mou- » vemens. Ils préſentent leur femmes aux enra- » gés amateurs, pour les rendre tout juifs ; ils » n'ont pas grande peine. »

De l'argent & des femmes (qu'on a eu ſoin de guerir de la gale.) Voilà donc les moyens dont ſe ſervent les juifs, pour devenir citoyens actifs. O, mes chers concitoyens ! concevez vous ce que vous feriez devenus ſans la ſage conduite, qu'ont tenue les habitans de Strasbourg ? Mille grâces leurs ſoient rendues ! Ils viennent de ſauver la province. Il faut leur pardonner, de l'avoir preſque perdue, en donnant les premiers

l'exemple de l'infurrection. Or, dites moi, mes amis, quelle indignité, de voir les biens confacrés au culte d'un Dieu crucifié entre les mains, de qui ? des juifs. Les cendres de pieux fondateurs doivent fe revolter dans leurs tombes, & l'indignation générale foulever tous ceux, à qui il refte une ame, & le plus petit fentiment de religion. — Déja vous faviez qu'ils devaient devenir le butin des Genevois, des Bâlois, des Hollandois, des ufuriers de Paris; mais des juifs... Pouviez-vous le penfer ?

Voilà cependant, mes chers concitoyens, le fort que vous préparent ceux, qui de tant de manieres, & en tant d'occafions fe difent vos amis; qui crient fur les toits, qu'ils veuillent vous rendre riches & heureux; que c'eft pour cela, qu'ils ruinent la Nobleffe, qu'ils dépouillent l'Eglife, qu'ils violent toutes les proprietés.

Par les affignats ils ne vous laifferont pas un fou en poche; par la vente des biens eccléfiaftiques ils vous rendront efclaves des juifs & des étrangers, qui fuceront jufqu'à la derniere goutte de votre fang. Voilà le bien que vous veuillent vos prétendus amis. Ecoutez à préfent celui, qui eft véritablement votre ami.

Je ne vous dis pas comme eux, de piller, de maſſacrer. Je ne vous préſente pas de fauſſes ordonnances, auxquelles on a eu l'impudence de mettre le nom auguſte de notre bon Roi ; mais je vous dis au nom du Dieu de paix, mes chers concitoyens, n'employez ni tumulte, ni la violence, ni le meurtre, ni le pillage. Au nom du Dieu juſte reſpectez les proprietés & les droits, qui competent à chacun. Au nom du divin auteur de votre religion faites voir que vous ſavez pratiquer ſes préceptes ; mais que votre charité même envers vos ennemis ne vous empêche pas de ſuivre avec fermeté & courage vos véritables intérêts. Aſſemblez-vous dans vos communautés. Uniſſez-vous enſuite par des délibérations uniformes, & arrêtez unanimement :

1°. Qu'aucun juif ne pourra jouïr du droit de citoyen actif.

2°. Qu'aucun ne pourra être reçu dans les communautés, où ils n'ont pas été admis juſqu'à ce jour.

3°. Qu'il ne leur ſera pas plus permis d'acquerrir des proprietés foncieres, qu'il ne l'a été juſqu'ici,

4°. Qu'il ſera mis un terme à leur énorme population, qui menace d'engloutir les habitans de cette province, &

5°. Enfin, que le gouvernement ſera ſupplié, de donner les réglemens les plus ſages, pour reprimer leurs uſures, & leur donner d'ailleurs tous les moyens poſſibles d'exiſter, ſans recourir à cette reſſource déſaſtreuſe.

Une ſeule réflexion, mes chers concitoyens, va vous prouver la néceſſité de cet arrêté. Les créances des juifs ſur les Chrétiens de cette province montent à 12 millions, qu'ils ne demandent pas mieux, que de convertir en biens fonds, & d'un autre coté ils acheteraient pour 12 millions de biens du Clergé; ainſi il ne ſe ferait pas paſſé un an, qu'ils auraient eu pour 24 millions de biens fonds en Alſace, & même bien au-delà, puiſque les biens feraient pour rien. Or, dites-moi, alors que ſeriez-vous devenus? Vous n'aviez d'autre parti à prendre, que d'émigrer, & les juifs n'avaient plus beſoin de chercher leur Paleſtine. Elle était toute trouvée; c'était notre malheureuſe Alſace.

